

« **Costa-Concordia** » : la peine de 16 ans de prison de l'ancien capitaine confirmée en cassation

vendredi 12 mai 2017, par [Thémis](#)

Francesco Schettino sera incarcéré pour le naufrage du paquebot de croisière qui avait fait 32 morts en janvier 2012, ont annoncé des avocats italiens.

La Cour de cassation italienne a confirmé, vendredi 12 mai, la condamnation à seize ans de prison de l'ex-capitaine du Costa-Concordia. Francesco Schettino sera incarcéré pour le naufrage du paquebot de croisière qui avait fait 32 morts en janvier 2012, ont annoncé des avocats.

Surnommé le « *capitaine couard* » par les médias pour avoir quitté son navire en pleine opération de sauvetage, il avait été condamné en février 2015 à seize ans de prison ferme pour homicides, abandon de navire et naufrage ; une peine confirmée en appel en mai 2016. Il a cependant été maintenu en liberté pour la durée de l'appel et du pourvoi en cassation.

Confirmation de sa culpabilité

Lors d'une première audience le 20 avril, le procureur auprès de la Cour de cassation, Francesco Salzano, avait requis une confirmation de sa culpabilité mais réclamé un renvoi devant une nouvelle cour d'appel en vue d'une peine plus lourde. La défense réclamait pour sa part un réexamen des responsabilités de tous les protagonistes, assurant qu'elles étaient nettement plus partagées que ce que la justice avait décidé jusqu'à présent.

Au terme de procédures négociées, la compagnie Costa a été condamnée à 1 million d'euros d'amende et cinq autres employés ont été condamnés à des peines de dix à trente-quatre mois de prison.

Au soir du 13 janvier 2012, le Costa-Concordia, un navire de croisière deux fois plus gros que le Titanic, avait heurté un rocher alors qu'il naviguait trop près des côtes de l'île du Giglio, au large de la Toscane. Il s'était alors échoué sur des rochers à quelques dizaines de mètres de l'île, avec à son bord 4 229 personnes, dont 3 200 touristes. Son épave en partie immergée avait ensuite été renflouée et transportée en juillet 2014 jusqu'au port de Gênes où elle avait été démantelée.

Source : lemonde.fr

Auteur : AFP

Date : 12 mai 2017

P.-S.

Source : lemonde.fr

Auteur : AFP

Date : 12 mai 2017
